

Guide de repérage des expositions à l'amiante par le médecin du travail



Ministère des affaires sociales,
du travail et de la solidarité

Guide de repérage des expositions à l'amiante par le médecin du travail

Sommaire

Introduction3

Première phase

Reconstitution du calendrier professionnel du sujet7

Deuxième phase

Repérage et quantification de l'exposition à l'amiante9

Emploi(s) dans l'entreprise actuelle10

Emploi(s) antérieur(s) à l'entreprise actuelle12

 Étape 1 : Confrontation des secteurs d'activité
 ou entreprises successivement occupés,
 à des listes de secteurs d'activité et
 d'établissements ou ports considérées
 comme « à risque *a priori* »12

 Étape 2 : Confrontation des professions (métiers)
 successivement exercées, à une liste
 de professions (métiers) considérées
 comme « à risque *a priori* »16

 Étape 3 : Liste de questions complémentaires
 concernant des opérations/situations de travail/gestes
 considérés « à risque *a priori* »25

Guide de repérage des expositions à l'amiante par le médecin du travail

Introduction

Troisième phase

Synthèse de l'évaluation de l'exposition à l'amiante
d'un sujet donné sur l'ensemble
de sa carrière professionnelle 27

Figure : Analyse des emplois antérieurs
à l'entreprise actuelle 30

Le jury de la Conférence de consensus pour l'élaboration d'une stratégie de surveillance médicale clinique des personnes exposées à l'amiante (Paris, janvier 1999) a préconisé la réalisation de bilans médicaux adaptés au niveau d'exposition de chaque salarié.

Il a été proposé un classement en 3 niveaux décroissants :

- expositions importantes (groupe « fort ») : expositions certaines, d'intensité élevée, continues et de durée supérieure ou égale à 1 an, ou discontinues et de durée supérieure ou égale à 10 ans ;
- expositions intermédiaires (groupe « intermédiaire ») : toutes les autres situations d'exposition professionnelle documentée ;
- expositions faibles (groupe « faible ») : expositions passives, au voisinage d'un flochage non dégradé notamment.

Ce guide a été rédigé dans la perspective de répondre aux objectifs de classement des expositions à l'amiante des salariés, en vue de la mise en place d'une surveillance médicale post-exposition et/ou post-professionnelle.

Dans un premier temps, et préalablement à l'adoption de modalités applicables à l'échelon national, ce guide a vocation à être évalué dans le cadre de la surveillance post-professionnelle dans trois régions pilotes : Aquitaine, Normandie et Rhône-Alpes, conformément au souhait du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité (Direction des relations du travail) et de la CNAM (Direction des risques professionnels).

Le principe de ce guide est de proposer au médecin du travail une démarche systématique lui permettant de balayer l'ensemble de la carrière de chaque salarié de façon aussi simple et rapide que possible.

L'objectif de la démarche proposée est d'aider le médecin du travail à prendre la décision de proposer une surveillance médicale. Les enjeux et les contraintes sont alors clairs :

- ne pas « passer à côté » d'un sujet qui aurait été exposé au cours de sa vie professionnelle ;
- élaborer des outils simples, gérables dans un temps raisonnable.

Pour un sujet donné, ainsi que cela est évoqué plus loin, c'est le classement le plus fort obtenu sur l'en-

semble de la carrière qui devra être retenu si ce sujet a occupé successivement plusieurs emplois comportant des expositions à l'amiante de niveaux variables. Néanmoins, il appartiendra au médecin du travail de réévaluer au cas par cas, à la hausse ou à la baisse, en fonction d'éléments spécifiques recueillis auprès du salarié, la classification issue de cette démarche indicative.

Rappelons enfin, que la réglementation sur l'amiante a conduit à une quasi-absence de ventes de matériaux en contenant après 1996. Cette remarque ne concerne bien évidemment pas l'ensemble des matériaux en place qui sont et seront encore présents pendant de nombreuses années.

Guide de repérage des expositions à l'amiante par le médecin du travail

Première phase

Reconstitution du calendrier
professionnel du sujet

Guide de repérage des expositions à l'amiante par le médecin du travail

Deuxième phase

Repérage et quantification
de l'exposition à l'amiante

Cette phase consiste en une énumération des emplois successivement occupés par un sujet donné, incluant l'apprentissage et le service national.

Un emploi est défini par un couple « secteur d'activité » (ou entreprise) x « profession » (ou métier).

Il importe de distinguer :

- **les emplois successifs tenus dans l'entreprise actuelle**, pour lesquels les informations disponibles sont en général assez précises, et susceptibles d'être complétées par l'intermédiaire du service du personnel de l'entreprise ; de véritables résumés de fiches d'entreprise et fiches de postes tenus par chaque salarié devraient être obtenus. Cette activité se fait en liaison avec le CHSCT ;

- **les emplois antérieurs à l'entreprise actuelle**, pour lesquels les informations disponibles ne dépendent que de la mémoire et de la participation active du salarié. L'important est de repérer le secteur principal d'activité de l'entreprise (ou de l'établissement) et la profession (ou le type d'activité professionnelle) réellement exercée. Des regroupements d'emplois peuvent être faits lorsque le salarié a été employé successivement dans plusieurs entreprises similaires ayant des activités analogues.

La reconstitution du calendrier professionnel est **une étape indispensable du dossier de médecine du travail**. Elle devrait théoriquement être faite **une seule fois par salarié**.

La démarche du médecin du travail dans ce domaine est définie par l'arrêté du 13 décembre 1996. Elle comporte notamment le recueil d'informations réglementaires, communiquées par l'employeur et prévues par le décret n° 96-98 du 7 février 1996, ainsi qu'une enquête personnelle du médecin du travail, complétée le cas échéant par le recours aux institutions ou organismes (CRAM, Inspection du travail) susceptibles de communiquer des informations utiles.

Emploi(s) dans l'entreprise actuelle

Cette étape implique la participation active de l'employeur ou de ses représentants. Elle est en effet confondue avec l'obligation qu'a l'employeur de repérer les risques auxquels sont exposés ses salariés.

On peut la schématiser en 3 phases

1 • Enquête auprès de l'employeur

Divers questionnaires sont disponibles pour guider la démarche du médecin auprès de l'employeur. Certains sont « généralistes », c'est-à-dire applicables dans n'importe quel type d'entreprise. Un exemple est donné par le document préparé par

le CISME (éditions DOCIS 1999, ISBN 2-85525-3426-X). L'expérience a montré qu'il était nécessaire de préciser les limites des groupes d'exposition si l'on voulait obtenir une vision comparable d'un médecin (ou d'un autre préventeur) à l'autre :

- simple contact avec le polluant sans notion d'exposition ;
- exposition habituelle inférieure aux valeurs limites d'exposition actuelles (avec ou sans pic) ;
- exposition habituelle supérieure aux valeurs limites d'exposition actuelles (avec ou sans pic) ;
- exposition occasionnelle.

La notion d'habituelle et d'occasionnelle se réfère à la régularité de l'exposition (tous les jours ou toutes les semaines ou tous les mois par opposition à des expositions pouvant durer plusieurs heures ou plusieurs jours mais ne survenant que quelques fois pendant toute la durée de l'emploi) ; la notion de pic correspond à l'existence d'une exposition courte (quelques minutes sur un poste de 8 heures), mais à des concentrations élevées (plusieurs fois à plusieurs dizaines de fois la valeur limite d'exposition sur 1 h).

D'autres questionnaires sont « spécifiques » d'une branche professionnelle, voire d'une entreprise, préparés par des spécialistes de la branche

concernée (ou de l'entreprise concernée). Ils sont donc plus précis et adaptés au type d'activité de l'entreprise. Ils sont donc plus faciles à cerner par l'employeur ou ses représentants. Un exemple est représenté par le guide préparé par le Groupement national des médecins du BTP.

2 • Étude de poste

La recherche des expositions à un poste ayant existé ou encore opérationnel fait partie des activités traditionnelles du médecin du travail. Les outils mis à la disposition de l'employeur (questionnaires « généralistes » ou « spécifiques ») peuvent bien entendu être utilisés par le médecin du travail.

Au cours de cette investigation, une importance particulière sera accordée :

- aux expositions de voisinage (travail à côté de salariés intervenant sur l'amiante en place) ;
- aux expositions indirectes (par exemple, présence dans des locaux floqués après intervention de maintenance en l'absence de nettoyage spécifique, réoccupation de locaux après démolition partielle...) ;
- à des gestes de la vie courante (balayage, déménagement) susceptibles dans certaines circons-

tances de générer des pics de pollution importants plus ou moins réguliers.

3 • Enquête directe auprès du salarié

Elle doit compléter les deux enquêtes précédentes. Là encore, des questionnaires simples existent, soit « généralistes », soit « spécifiques ». Un exemple de questionnaire « généraliste » est le questionnaire mis au point par les médecins du réseau EPIMET de Rouen.

Synthèse

Le médecin doit faire la synthèse de toutes ces sources d'information pour conclure. La gestion des discordances d'appréciation du médecin par rapport à l'employeur ou au salarié devra faire l'objet d'une argumentation spécifique. Il est recommandé de s'aidier de l'avis de la structure régionale de coordination pour ces cas litigieux.

Remarque : lorsque l'entreprise actuelle (et/ou le métier actuel du salarié) fait partie des listes de secteurs ou de métiers à forte probabilité d'exposition (*voir infra*), le médecin devra en tenir compte dans sa démarche, c'est-à-dire qu'il devra justifier le cas échéant pourquoi il pense que le salarié n'était pas exposé. La logique voudrait en effet que, en l'absence d'informations complémentaires, le salarié soit considéré comme exposé.

Emploi(s) antérieur(s) à l'entreprise actuelle

Le repérage des expositions à l'amiante survenues au cours d'emplois antérieurs nécessite d'envisager plusieurs étapes successives, résumées dans la figure en fin de document.

Le processus proposé pour le repérage privilégie une forte sensibilité de la méthode. Il appartiendra au centre spécialisé de référence de jouer le rôle d'un second filtre le cas échéant avec pour objectif de reclasser dans les groupes d'exposition *ad hoc* un certain nombre de personnes en fonction de connaissances très spécifiques sur une profession ou une entreprise particulière.

Cette étape de repérage ne constitue en aucun cas une expertise d'exposition qui déboucherait sur des notions de doses précises reçues pour un sujet donné. C'est la raison pour laquelle les notions de fréquence et de durée d'exposition ne sont abordées que de manière indirecte. Cela ne manquera pas de générer des cas limites pour lesquels la décision sera difficile.

Étape 1 Confrontation des secteurs d'activité ou entreprises successivement occupés, à des listes de secteurs d'activité et d'établissements ou ports considérés comme « à risque *a priori* »

Il s'agit de recenser les secteurs d'activité et les établissements dans lesquels il est admis que la majorité des employés ont été exposés au cours de leur(s) emploi(s) dans ce secteur ou cet établissement.

Pour cela deux listes ont été validées par le groupe de travail :

- une **liste de secteurs d'activité** considérés comme associés à une certitude ou forte probabilité d'exposition pour la majorité des salariés qui en font partie. Ce premier repérage est complété par des questions sur des opérations/gestes spécifiques de chacun des secteurs considérés, permettant d'estimer le groupe d'exposition à retenir ;
- une **liste des établissements** ouvrant droit à cessation anticipée d'activité et **des ports pour les dockers** : Bastia, Bordeaux, Cherbourg,

Dunkerque, Le Havre, Marseille, Rouen, Saint-Malo (arrêtés de mars et juillet 1999, juillet 2000, avril et août 2002 ; liste consultable sur :

<http://www.sante-securite.travail.gouv.fr> et

<http://www.cram-normandie.fr/entrepri/risque/prevent>

Un sujet ayant un emploi de sa carrière professionnelle relevant de ces listes doit systématiquement être inclus dans l'un des groupes de surveillance médicale (SM) « fort » ou « intermédiaire », sauf exception à justifier.

Secteurs d'activité	Questions	Groupe proposé	
Fabrication d'article(s) contenant de l'amiante		Oui	Fort
Isolation avant 1996	Avez-vous travaillé régulièrement sur chantier ou en atelier ?	Oui	Fort
	Avez-vous travaillé exclusivement dans les bureaux ?	Oui	Faible
	Autre cas	Oui	Intermédiaire
Raffinerie, pétrochimie avant 1996	Avez-vous travaillé régulièrement dans les unités ou dans les laboratoires ?	Oui	Fort
	Avez-vous travaillé exclusivement dans les bureaux ?	Oui	Faible
	Autre cas	Oui	Intermédiaire

Secteurs d'activité	Questions	Groupe proposé	
Construction navale avant 1980	Avez-vous travaillé régulièrement à bord des navires ou en atelier ?	Oui	Fort
	Avez-vous travaillé exclusivement dans les bureaux ?	Oui	Faible
	Autre cas	Oui	Intermédiaire
Réparation navale (jusqu'actuellement)	Avez-vous travaillé régulièrement à bord des navires ou en atelier ?	Oui	Fort
	Avez-vous travaillé exclusivement dans les bureaux ?	Oui	Faible
	Autre cas	Oui	Intermédiaire
Réparation automobile avant 1996	Avez-vous travaillé régulièrement en atelier ?	Oui	Intermédiaire
	Avez-vous effectué régulièrement des travaux de rectification de garnitures de freins ?	Oui	Fort
	Avez-vous travaillé exclusivement dans les bureaux ?	Oui	Faible
Centrales thermiques (hors centrales nucléaires) (jusqu'actuellement)	Avez-vous travaillé régulièrement dans la centrale ?	Oui	Fort
	Avez-vous travaillé exclusivement dans les bureaux ?	Oui	Faible
	Autre cas	Oui	Intermédiaire

Secteurs d'activité	Questions	Groupe proposé	
Chantier du bâtiment (jusqu'actuellement)	Dans votre métier avez-vous travaillé au contact de l'amiante (flocage, calorifugeage, faux-plafonds, enduits, découpe de fibro-ciment, joints de prédalle, joints de dilatation, etc.) ?	Oui	Fort
		Non	Intermédiaire
Sidérurgie : hauts fourneaux-cokeries-acières	Avez-vous travaillé régulièrement dans les installations ?	Oui	Fort
	Avez-vous travaillé exclusivement dans les bureaux ?	Oui	Faible
	Autre cas	Oui	Intermédiaire
Élaboration de métaux non ferreux (méthode thermique)	Avez-vous travaillé régulièrement dans les installations ?	Oui	Fort
	Avez-vous travaillé exclusivement dans les bureaux ?	Oui	Faible
	Autre cas	Oui	Intermédiaire
Industrie verrière	Avez-vous travaillé régulièrement dans les installations ?	Oui	Fort
	Avez-vous travaillé exclusivement dans les bureaux ?	Oui	Faible
	Autre cas	Oui	Intermédiaire

Les dockers ayant travaillé dans les ports cités dans la liste spécifique sont classés dans le groupe « fort », en l'absence d'information complémentaire.

Étape 2 Confrontation des professions (métiers) successivement exercées, à une liste de professions (métiers) considérées comme « à risque *a priori* »

Cette liste cible les professions où la majorité des employés ont été exposés au cours de leur activité dans ce groupe professionnel. Elle a été élaborée à partir de la matrice emploi-exposition à l'amiante française, complétée de codes relevant du thésaurus BIT88, en fonction des connaissances des experts du groupe de travail. Cette liste de professions n'est probablement pas exhaustive mais réalise un compromis gérable dans un temps raisonnable. Notons également que la dénomination des métiers varie d'un secteur d'activité à l'autre, voire d'une entreprise à l'autre.

Un sujet ayant un emploi de sa carrière professionnelle relevant de cette liste doit systématiquement être inclus dans l'un des groupes de surveillance médicale (SM) groupe « fort » ou « intermédiaire », sauf exception à justifier.

De façon analogue à la démarche utilisée pour les secteurs, ce repérage nécessite d'être complété par des questions concernant des opérations/gestes spécifiques de chacune de ces professions.

Les professions ou métiers qui exposent à l'amiante mais n'existent que dans les entreprises/secteurs d'activité mentionnés à l'étape 1 ne sont pas rappelés dans cette liste (exemple: ouvrier de fabrication de fibrociment). Par contre, toute profession (métier) qui existe dans la liste de l'étape 1, mais qui peut aussi être rencontrée dans d'autres secteurs d'activité, est mentionnée dans la liste des professions (exemple: plombier).

Catégories	Métiers-professions	Groupe proposé
Bâtiment et Travaux publics	<i>Sont listées ci-dessous les professions du bâtiment et des travaux publics qui ont pu être exercées dans des entreprises ne relevant pas de ce secteur d'activité (ex : plombier dans une mairie)</i>	
	Calorifugeur	Fort
	Plombier	*
	Chauffagiste	*
	Monteur en gaine de ventilation	*
	Tuyauteur	*
	Maçon fumiste industriel	Fort
	Couvreur	*
	Électricien	*
	Ouvrier de centrale d'enrobés	*
	Canalisateur, constructeur en canalisations d'hygiène publique et voies urbaines	Fort
	Peintre en bâtiment	*
	Plâtrier, plâtrier-enduiseur, plâtrier peintre, plâtrier projeteur	*
	Installateur de matériel d'isolation et d'insonorisation	*
	Étanchéiste	*
	Poseur de faux plafonds	*
	Poseur de revêtement de sol	*
	Métallier	*
	Installateur de matériel de protection incendie	*
	Installateur-mécanicien d'installations de réfrigération et de climatisation	*
	Soudeur, oxycoupeur	*
	Démolisseur	*
Travail du verre	Souffleur de verre, verrier	Fort
Installateurs et conducteurs de chaudière	Monteur de chaudières	Fort
	Chauffeur de chaudière	Fort
	Conducteur d'installation de centrale électrique thermique	Fort
	Mécanicien et graisseur sur navire	Fort
	Conducteur et aide-conducteur de locomotive à vapeur	Fort

* Questions complémentaires, voir liste suivante.

Catégories	Métiers-professions	Groupe proposé	
Métallurgie, sidérurgie	Ouvrier de laminoir	*	
	Mériers du tréfilage	*	
	Ouvrier de fonderie	*	
	Ouvrier des traitements thermiques des métaux	*	
	Métalliseur	*	
	Forgerons, ouvriers de forge	*	
	Tourneur, fraiseur, ajusteur, monteur, ouvrier sur machine-outil	*	
	Régleur sur machine	*	
	Soudeur, oxycoupeur	*	
	Tôlier, chaudronnier	*	
	Ouvrier de l'industrie de l'électroménager	*	
	Caoutchouc, Papeterie, Peintures et Vernis	Ouvrier de fabrication du papier et du carton	*
		Ouvrier du caoutchouc et des matières plastiques	*
		Ouvrier de fabrication de peinture, colle, vernis, enduits	*
Automobile et mécanique	Mécanicien sur véhicules (automobiles, poids lourds, chariots automoteurs, etc.)	*	
	Mécanicien sur moteurs, turbines, moteurs marins, etc.	Fort	
	Ouvrier de fabrication automobile	*	
Autres industries mettant en jeu la chaleur	Ouvrier de la céramique (faïence, porcelaine, briques, tuiles)	*	
	Conducteur d'installation d'énergie nucléaire	*	
	Conducteur d'installation d'incinération des ordures	*	
	Conducteur d'installation de chauffage et de ventilation	*	
Services communs, entretien, maintenance, services	Mécanicien d'entretien d'établissement	*	
	Ouvrier d'entretien et de maintenance	*	
	Électricien	*	
	Ascensoriste	*	
	Régleur sur machine	*	
	Technicien en chauffage, ventilation et réfrigération	*	
	Ouvrier d'entretien de chaufferie	*	
	Magasinier	*	
	Conducteur de pont roulant et de portique	*	
	Pompier	*	
	Docker (voir aussi étape 1)	*	
	Agent de laboratoire, technicien de laboratoire, laborantin, chimiste	*	
	Ouvrier de sellerie, matelassier	*	
	Voilier	*	
	Nettoyeur de locaux et de surface	*	

* Questions complémentaires, voir liste suivante.

Catégories	Métiers-professions	Groupe proposé
Divers dont commerce et artisanat	Repasseuse, repasseur	*
	Brasseur de bière	*
	Ouvrier de chai	*
	Ouvrier de cidrerie	*
	Bijoutier, orfèvre	*
	Vendeur au détail d'articles en amiante (plaques etc.)	*
	Matelot, autre personnel navigant	*
	Ouvrier de fabrication de matériel de protection incendie	*

* Questions complémentaires, voir liste suivante.

F : fort

f : faible

I : intermédiaire

NSP : ne sait pas

Catégories	Questions complémentaires	Groupe proposé		
		Oui	Non	NSP
Agent de laboratoire, technicien de laboratoire, laborantin, chimiste	Avez-vous travaillé avec des appareils contenant de l'amiante (chauffe-ballon, colonne à distiller, etc.) ?	I	f	I
Ascensoriste	Avez-vous utilisé, monté des pièces contenant de l'amiante (garnitures de freins par ex.) ?	I	f	I
	Avez-vous travaillé dans des locaux (notamment cages d'ascenseur) floqués à l'amiante ?	I	f	I
Bijoutier, orfèvre	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus) en amiante ?	I	f	I
Brasseur de bière	Etes-vous intervenu dans des opérations de filtration ?	I	f	f
	Si oui, avez-vous utilisé de l'amiante pour cela ?	F	f	I
Chauffagiste	Avez-vous utilisé des protections contre la chaleur (plaques, tissus, gants) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous manipulé des objets en amiante (plaques, tresses, joints, Klingerit) ?	I	f	I
Conducteur de pont roulant et de portique	Avez-vous travaillé à proximité immédiate de freins contenant de l'amiante ?	I	f	f
Conducteur d'installation de chauffage et de ventilation	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus, tresses, joints...) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I

Catégories	Questions complémentaires	Groupe proposé		
		Oui	Non	NSP
Conducteur d'installation d'énergie nucléaire	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus...) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I
Conducteur d'installation d'incinération des ordures	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus, ...) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I
Couvreur	Avez-vous posé, déposé ou découpé de l'amiante-ciment (fibrociment), plaques, ardoises, gaines, canalisations ?	F	f	I
	Avez-vous fait des travaux d'isolation avec des matériaux contenant de l'amiante (rouleaux, plaques) ?	F	f	I
Démolisseur	Avez-vous participé à des opérations de démolition de bâtiments ou d'installations contenant de l'amiante (flocage, calorifugeage, fibro-ciment, autres...) ?	F	f	I
Docker	Avez-vous déchargé de l'amiante ? (voir aussi étape 1)	F	f	I
Electricien	Avez-vous régulièrement percé des produits contenant de l'amiante (surface floquée, enduit amiante, etc.) ou avez-vous passé des câbles dans des faux-plafonds contenant de l'amiante ?	F	f	I
	Avez-vous dénudé des câbles gainés d'amiante ?	I	f	I
	Etes-vous intervenu dans des armoires électriques contenant de l'amiante ?	I	f	I
Étanchéiste	Avez-vous utilisé des produits d'étanchéité contenant de l'amiante ?	F	f	I
	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus) en amiante ?	F	f	I
	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier) en amiante ?	I	f	I
Forgeron, ouvrier de forge	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus, ...) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I
Installateur de matériel de protection incendie	Avez-vous posé des matériels de protection incendie contenant de l'amiante (couvertures, plaques, etc.) ?	I	f	I
Installateur de matériel d'isolation et d'insonorisation	Avez-vous utilisé des matériaux contenant de l'amiante ?	F	f	I
Installateur-mécanicien d'installations de réfrigération et de climatisation	Avez-vous utilisé des matériaux contenant de l'amiante ?	I	f	I

Catégories	Questions complémentaires	Groupe proposé		
		Oui	Non	NSP
Magasinier	Avez-vous distribué de l'amiante ou des produits en contenant (plaques, tissus, tresses, joints, garnitures de freins) ?	I	f	I
	Avez-vous réalisé des découpes et/ou des ajustages de produits contenant de l'amiante (tresses, plaques pour joints, Klingerit) ?	I	f	I
Matelots et autres personnels navigants	Avez-vous été en contact avec de l'amiante ou des matériaux en contenant (calorifuges notamment) ?	I	f	I
Mécanicien d'entretien d'établissement	Avez-vous utilisé, monté des pièces contenant de l'amiante (garnitures de freins, joints par ex.) ?	I	f	I
	Avez-vous posé, déposé ou découpé de l'amiante-ciment (fibrociment), plaques, ardoises, gaines, canalisations ?	F	f	I
	Avez-vous réalisé des découpes et/ou des ajustages de joints en amiante (plaques, amiante-caoutchouc, Klingerit) ?	I	f	f
Mécanicien sur moteurs, turbines, moteurs marins etc.	Avez-vous utilisé, monté des pièces contenant de l'amiante (garnitures de freins par ex.) ?	I	f	I
	Avez-vous effectué régulièrement des travaux de rectification de garnitures de freins ?	F	f	I
	Avez-vous monté ou démonté des protections en amiante (plaques, calorifuges, matelas...) ?	F	f	I
	Avez-vous réalisé des découpes et/ou des ajustages de joints en amiante (plaques, amiante-caoutchouc, Klingerit) ?	I	f	I
Mécanicien sur véhicules (automobiles, poids lourds, chariots automoteurs etc.)	Avez-vous utilisé, monté des pièces contenant de l'amiante (garnitures de freins par ex.) ?	I	f	I
	Avez-vous effectué régulièrement des travaux de rectification de garnitures de freins ?	F	f	I
	Avez-vous réalisé des découpes et/ou des ajustages de joints en amiante (plaques, amiante-caoutchouc, Klingerit) ?	I	f	I
Métallier	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus...) en amiante ?	I	f	I
Métalliseur	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus...) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I
Métiers du tréfilage	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus...) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I

Catégories	Questions complémentaires	Groupe proposé		
		Oui	Non	NSP
Monteur en gaine de ventilation	Avez-vous posé des gaines revêtues d'amiante ?	F	f	I
	Avez-vous réalisé des calorifugeages ou des garnissages de gaines avec de l'amiante ou des produits en contenant ?	F	f	I
	Avez-vous monté des clapets coupe-feu avec de l'amiante ou des produits en contenant ?	I	f	I
Nettoyeur de locaux et de surface	Avez-vous travaillé dans des locaux où l'on utilisait de l'amiante ?	I	f	f
	Avez-vous travaillé dans des locaux floqués où le flochage était apparent ?	I	f	f
	Avez-vous nettoyé des cloisons ou des plafonds en amiante-ciment (fibro-ciment) ?	I	f	f
Ouvrier de centrale d'enrobés	Avez-vous travaillé dans une centrale où vous rajoutiez de l'amiante à l'enrobé ? (utilisation de Compo flex, Drainoflex, etc.)	F	f	I
Ouvrier de chai	Etes-vous intervenu dans des opérations de filtration ?	I	f	f
	Si oui, avez-vous utilisé de l'amiante pour cela ?	F	f	I
Ouvrier de cidrerie	Etes-vous intervenu dans des opérations de filtration ?	I	f	f
	Si oui, avez-vous utilisé de l'amiante pour cela ?	F	f	I
Ouvrier de fabrication automobile	Avez-vous utilisé, monté des pièces contenant de l'amiante (garnitures de freins, isolation sur échappement...) ?	I	f	f
	Avez-vous réalisé des découpes et/ou des ajustages de joints en amiante (plaques, amiante-caoutchouc, Klingerit) ?	I	f	f
Ouvrier de fabrication de matériel de protection incendie	Avez-vous fabriqué des matériels de protection incendie contenant de l'amiante (couvertures, plaques, combinaisons, etc.) ?	F	f	I
Ouvrier de fabrication du papier et du carton	Avez-vous fabriqué du papier ou du carton contenant de l'amiante ?	F	f	f
	Avez-vous travaillé sur des machines comportant des freins contenant de l'amiante ?	I	f	f
Ouvrier de fabrication de peintures, colles, vernis, enduits	Avez-vous incorporé de l'amiante lors de la fabrication de peintures, de colles, de vernis ou d'enduits ?	F	f	f
Ouvrier de fonderie	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus...) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous incorporé de l'amiante dans des sables de fonderie ou utilisé de tels sables ?	F	f	I
	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I

Catégories	Questions complémentaires	Groupe proposé		
		Oui	Non	NSP
Ouvrier de la céramique (faïence, porcelaine, briques, tuiles)	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus...) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I
Ouvrier de laminoir	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus...) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I
Ouvrier de l'industrie de l'électroménager	Avez-vous utilisé, monté des pièces contenant de l'amiante (plaques de protection, calorifuges) ?	F	f	I
Ouvrier de sellerie, matelassier	Avez-vous réalisé des objets à partir d'amiante ou de matériaux en contenant (matelas, couvertures, etc.) ?	F	f	f
Ouvrier d'entretien de chaufferie	Avez-vous utilisé des plaques, tissus, tresses, joints... en amiante ?	I	f	I
Ouvrier d'entretien et de maintenance	Avez-vous utilisé, monté des pièces contenant de l'amiante (garnitures de freins par ex.) ?	I	f	I
	Avez-vous posé, déposé ou découpé de l'amiante-ciment (fibrociment), plaques, ardoises, gaines, canalisations ?	F	f	I
	Avez-vous réalisé des découpes et/ou des ajustages de joints en amiante (plaques, amiante-caoutchouc, Klingerit) ?	I	f	f
	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus...) en amiante ?	I	f	I
Ouvrier des traitements thermiques des métaux	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I
Ouvrier du caoutchouc et des matières plastiques	Avez-vous incorporé de l'amiante lors de la fabrication du caoutchouc ou des matières plastiques ?	F	f	f
Peintre en bâtiment	Avez-vous utilisé des peintures contenant de l'amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des colles contenant de l'amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des enduits contenant de l'amiante ?	F	f	I
	Avez-vous poncé des enduits contenant de l'amiante ou des cloisons en fibrociment ?	F	f	I
Plâtrier, plâtrier-en-duceur, plâtrier peintre, plâtrier projeteur	Avez-vous utilisé des enduits contenant de l'amiante ?	F	f	I
	Avez-vous poncé des enduits ou des cloisons en fibrociment contenant de l'amiante ?	F	f	I

Catégories	Questions complémentaires	Groupe proposé		
		Oui	Non	NSP
Plombier	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus) en amiante ? [jusqu'en 1996]	I	f	I
	Avez-vous posé ou retiré des portions de calorifugeage en amiante ?	F	f	I
Pompier	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier, combinaison ignifugée...) en amiante ?	I	f	f
Poseur de faux plafonds	Avez-vous posé ou déposé des faux plafonds en matériaux contenant de l'amiante ?	F	f	I
Poseur de revêtement de sol	Avez-vous posé ou déposé des revêtements de sol (exemple : dalles en dalami) en matériaux contenant de l'amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des colles contenant de l'amiante ?	I	f	I
Régleur sur machine	Avez-vous utilisé, monté des pièces contenant de l'amiante (garnitures de freins par ex.) ?	I	f	I
Repasseuse, repasseur	Avez-vous utilisé des protections en amiante (plaques, tables à repasser) ?	I	f	I
Soudeur, oxycoupeur	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus...) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I
Technicien en chauffage, ventilation et réfrigération	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus...) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I
Tôliers-chaudronniers	Avez-vous utilisé des protections (plaques, tissus...) en amiante ?	I	f	I
	Avez-vous utilisé des protections individuelles (gants, tablier...) en amiante ?	I	f	I
Tourneur, fraiseur, ajusteur, monteur, ouvrier sur machine-outil	Avez-vous utilisé, monté ou démonté des pièces contenant de l'amiante (garnitures de freins par ex.) ?	I	f	I
	Avez-vous effectué régulièrement des travaux de rectification de garnitures de freins ?	F	f	I
Tuyauteur	Avez-vous réalisé des calorifugeages ou des décalorifugeages de tuyauteries avec de l'amiante ou des produits en contenant ?	F	f	I
Vendeur au détail d'articles en amiante (plaques etc.)	Avez-vous réalisé des opérations de découpe d'articles en amiante ?	F	f	I
Voilier	Avez-vous réalisé des objets à partir d'amiante ou de matériaux en contenant (matelas, couvertures, etc.) ?	F	f	f

Étape 3

Liste de questions

complémentaires concernant des opérations/situations de travail/gestes considérés « à risque *a priori* »

Il s'agit d'une liste de 10 questions « non spécifiques » (contrairement aux étapes précédentes) qui a pour objectif de repérer des sujets ayant eu une exposition non prévue dans les listes précédentes.

En cas d'impossibilité de réponse sur la réalisation ou l'absence de réalisation de ces différentes opérations/gestes (ignorance ou données imprécises), par défaut le sujet est considéré « non exposé » ou relevant du groupe « exposition faible ».

Une liste plus exhaustive des produits contenant de l'amiante a été élaborée par l'INRS.

Avez-vous au cours de votre travail réalisé certains travaux cités ci-dessous ?

F : fort

f : faible

I : intermédiaire

NSP : ne sait pas

Questions complémentaires non spécifiques	Groupe proposé		
	Oui	Non	NSP
Avez-vous manipulé de l'amiante ou des matériaux en contenant, quelle qu'en soit la forme : vrac, tissus, tresses, cordons, toiles... ?	F	f	f
Avez-vous utilisé des protections en amiante contre la chaleur : vêtements, gants, tabliers, toiles, plaques, coussins ou matelas... ?	I	f	I
Avez-vous effectué des travaux d'isolation avec des matériaux à base d'amiante ?	F	f	I
Avez-vous effectué du calorifugeage avec des matériaux à base d'amiante (jusqu'en 1990) ?	F	f	I
Avez-vous projeté ou retiré du flochage avec des matériaux à base d'amiante ?	F	f	I
Avez-vous fait des travaux d'entretien ou de réparation sur des matériels chauds (chaudières, fours, étuves, moteurs, turbines...) ?	F	f	f
Avez-vous eu à effectuer des interventions sur des matériaux isolés, floqués ou ayant été préalablement décalorifugés (plafonds, gaines de tuyauterie...) ?	F	f	I
Avez-vous fabriqué ou réparé des mécanismes de freinage ou d'embrayage ?	I	f	f
Avez-vous usiné (percé, meulé, découpé...) du fibrociment pour couverture, conduites d'adduction d'eau, gaines techniques... ?	F	f	I
Avez-vous travaillé à proximité immédiate de personnes réalisant des opérations de calorifugeage, de décalorifugeage ou de flochage à base d'amiante ?	F	f	I

Guide de repérage des expositions à l'amiante par le médecin du travail

Troisième phase

Synthèse de l'évaluation
de l'exposition à l'amiante
d'un sujet donné
sur l'ensemble de sa carrière
professionnelle

L'idéal est de pouvoir donner un avis sur l'importance de l'exposition identifiée dans les étapes précédentes. À chaque fois que possible, le médecin du travail devrait pouvoir documenter les paramètres suivants.

- **Durée cumulée** (nombre de jours, mois ou années) des expositions retrouvées (ou supposées). Cette durée cumulée est notamment importante par rapport aux durées seuils de 1 an et 10 ans, utiles pour décider de l'inclusion dans le groupe « fort » (voir chapitre introductif).
- **Importance de l'exposition** en terme de niveau = intensité (faible, moyen, élevé), déduit des modalités de l'exposition. Les notions de :
 - contact direct/indirect ;
 - manipulation de produit ; friable/non friable ;
 - importance de la source d'exposition (source diffuse/localisée ; émission forte/très forte) ;devraient être précisées à ce stade, pour permettre une évaluation homogène d'un poste à l'autre, d'un salarié à l'autre, d'un médecin à l'autre.
- **Fréquence** (exposition sporadique, occasionnelle, discontinue mais régulière, ou permanente sur la période considérée). Là encore, la connaissance de la fréquence est

importante en complément des informations sur la durée pour décider de l'inclusion dans le groupe « fort » (voir chapitre introductif).

- **Date** : celle-ci est essentiellement destinée à calculer la latence par rapport à la première exposition.

Ces éléments sont importants à recueillir car ils peuvent guider le médecin du travail dans la justification de sa proposition de classement des sujets dans les trois groupes de surveillance.

Par ailleurs, au-delà de ce classement grossier, il est important que le médecin puisse avoir un élément lui permettant d'évaluer le niveau de risque auquel est soumis le salarié.

Une évaluation quantitative plus précise de l'exposition cumulée à l'amiante sur l'ensemble de la carrière professionnelle peut être obtenue, si nécessaire, auprès de la structure régionale de coordination.

Il est toujours possible de recourir à l'avis de structures spécialisées dans ce domaine comme les consultations de pathologie professionnelle ou les caisses régionales d'assurance maladie.

Il est recommandé qu'au terme du repérage, un tableau de synthèse puisse être établi pour chaque emploi associé à une exposition à l'amiante (exposition actuelle et/ou passée) :

N° emploi	Année de début	Année de fin	Fréquence	Niveau
1				
2				
...				
n				

Figure

Analyse des emplois antérieurs à l'entreprise actuelle

